

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 37

présenté par

M. Delautrette, M. Leseul, Mme Jourdan, M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Les services express régionaux métropolitains prennent en compte les aménagements cyclables existants et futurs présentés par les collectivités territoriales concernées, dans une logique de connexion des pôles d'échanges multimodaux et de désenclavement des territoires.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à intégrer, dans une logique d'intermodalité, les aménagements cyclables existants et futurs dans la conception des services express régionaux métropolitains.

Lors de sa présentation du nouveau « plan vélo » le 5 mai dernier, la Première Ministre Elisabeth Borne a annoncé une enveloppe de 2 milliards d'euros pour les 5 prochaines années.

L'objectif est d'atteindre 80 000 km de pistes cyclables et voies vertes en 2027 et 100 000 km en 2030. L'État financera 25 % à 30 % des projets présentés par les collectivités locales, et notamment les mairies, à condition que l'argent serve à construire des zones sécurisées.

L'intermodalité train-vélo apparaît comme une véritable solution de mobilité, aussi bien pour les déplacements pendulaires, que pour les loisirs ou le tourisme. L'embarquement des vélos dans les

trains répond au besoin quotidien de nombreux cyclistes, notamment en milieu rural où l'accès aux gares par transports publics est déficient et souvent inexistant. En milieu urbain la combinaison du train et du vélo est particulièrement performante et susceptible de concurrencer la voiture.

Les SERM constituent une opportunité pour décliner le plan vélo à l'échelle des territoires et les englober dans un véritable choc d'offre de la mobilité en réfléchissant globalement à la connexion entre les différents pôles de mobilité dans une logique d'intermodalité.